

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2024

RENFORCER L'ANCRAGE TERRITORIAL DES PARLEMENTAIRES - (N° 2076)

AMENDEMENT

N° CL31

présenté par

Mme Louwagie, Mme Dalloz, Mme Bonnivard, M. Dubois, Mme Corneloup, M. Vincendet,
M. Jean-Pierre Vigier, M. Cordier, M. Rolland et Mme Petex

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE UNIQUE, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.